

28^e RALLYE régional de la FOURME



30 & 31 JUILLET 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France des Rallyes
Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



Avec le soutien de :



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1er juin 2021

Ouverture des engagements : 2 juin 2021

Clôture des engagements : 19 juillet 2021

Parution du carnet d'itinéraire : 24 juillet 2021

Dates et heures des reconnaissances : samedi 24 et dimanche 25 juillet 2021 de 8h à 22h.

Vérifications des documents et des voitures le vendredi 30 juillet 2021 de 17h à 22h et le samedi 31 juillet 2021 de 6h50 à 7h50 à la salle des Fêtes d'Arlanc

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 30 juillet 2021 à 16h30 à Arlanc (parc surveillé)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 31 juillet à 6h30 à la salle des Fêtes d'Arlanc

Publication des équipages admis au départ le samedi 31 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Publication des heures et ordres de départ le samedi 31 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Briefing des commissaires le samedi 31 juillet à 7h à la salle des Fêtes d'Arlanc

Arrivée à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 31 juillet à 17h56 (1^{ère} voiture)

Vérification finale le samedi 31 juillet au garage Renault, route nationale à Arlanc. Taux horaire de la main d'oeuvre : 60€ TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 31 juillet 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la salle Omnisports d'Arlanc

Remise des prix le samedi 31 juillet à 21h30 à la salle Omnisports d'Arlanc ou sur le podium selon les préconisations sanitaires

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 28^{ème} Rallye Régional de la Fourme les 30 et 31 juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le visa de la FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne N° 297 en date du 10 mai 2021.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mrs Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Mmes Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT

Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois/ La Chaux/ 63990 JOB

Téléphone : 04.73.82.94.88 ou 06.50.17.97.60

Permanence du Rallye : 06.50.17.97.60 (S. Gervais)

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne

Adresse : M. Marc HABOUZIT / Route du Puy/43150 LAUSSONNE

Co-organisateur : Team Livradois/La Chaux/63990 JOB

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Armand AGOSTINHO Licence n° 12 775 Mme Martine VINCENT Licence n° 44 420 M. Régis VINCENT Licence n° 47 545
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs Directeur de Course	Mme Martine CELLE Licence n° 196 664 M. Daniel BERTHON Licence n° 1621
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Denis MOCELLIN Licence n° 33 10 M. Christelle HABOUZIT Licence n° 128 356
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Catherine CHAMPOMIER Licence n° 8654 M. Thierry DUPECHER Licence n° 35 64
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M. Gérard JOUVHOMME Licence n° 51 582 M. André BOIVIN Licence n° 3572 M. Emeric PASCAL Licence n° 37 568 M. Hervé CANTAT Licence n° 207 953 M. Christian ALLOIN Licence n° 13 706
Médecin chef	Mme Christine LESPIAUCQ Licence n° 46 467
Chargés des relations avec les concurrents	M. Dominique LASSUS Licence n° 30 953
Juges de faits	M. Arnaud BERTACHINI Licence n° 134 194 M. Patrick GEOFFRAY Licence n° 14 271
Chargé des relations avec la presse	Mme Emeline BREUIL Licence n° 148 499

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 (coef 2) pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 30 juillet 2021 de 17h à 22h et le samedi 31 juillet 2021 de 6h50 à 7h50 à la Salle des Fêtes d'Arlanc.

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 31 juillet 2021 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale d'Arlanc. Taux horaire de la main d'oeuvre 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 juillet 2021.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (310 x 2)
- une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ pour tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne.
- Une réduction de 20€ sera accordée aux équipages venant de plus de 200 km, portant ainsi l'engagement à 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

R5/RC2, Rallye 2 KIT, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, A8, RC3, R4, RC4, R3, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.2.1 L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets CompteR à Arlanc ainsi que sur l'esplanade de la zone de Loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé).

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans.
- disposer d'une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.1.1 Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

5.2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont CDM Intérim, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, 2C Maçonnerie CARTIER-CRONIE, SIFAM et Ambert Auto Accessoires.

La publicité facultative est INTERMRARCHE sur les bandeaux de pare-brise et OMERIN à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

Si ces publicités venaient à être modifiées, les nouvelles seraient communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 181,7 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1/3/5 : Fontlobines-Chaillargues = 6,800 km

ES2/4/6 : Chadernolles-Grandrif = 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le samedi 24 et le dimanche 25 juillet 2021 de 8h à 22h Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 24 juillet au Café Lyonnais « Chez Gazon » - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 24 juillet et le dimanche 25 juillet au Café de Paris / PMU - 12 place Charles de Gaule - 63220 ARLANC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.17.3P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route sur laquelle se déroule l'épreuve est bloquée (par la voiture d'un concurrent en panne ou accidentée) et ne permet pas aux concurrents de passer en déviant l'obstacle. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou aux officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye de transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'enlèvement de sa voiture, les frais étant à sa charge sauf accord conclu entre lui-même et les dépanneurs sur place.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 10 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)
- 1 engagement pour l'édition 2022 du rallye sera tiré au sort parmi tous les équipages ayant pris le départ

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	310 euros (- 50% si moins de 4 partants) (290 euros si bénéficiaire d'une réduction)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ

Première	70 euros + une coupe
----------	----------------------

Total des prix distribuables: 20245 euros

Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

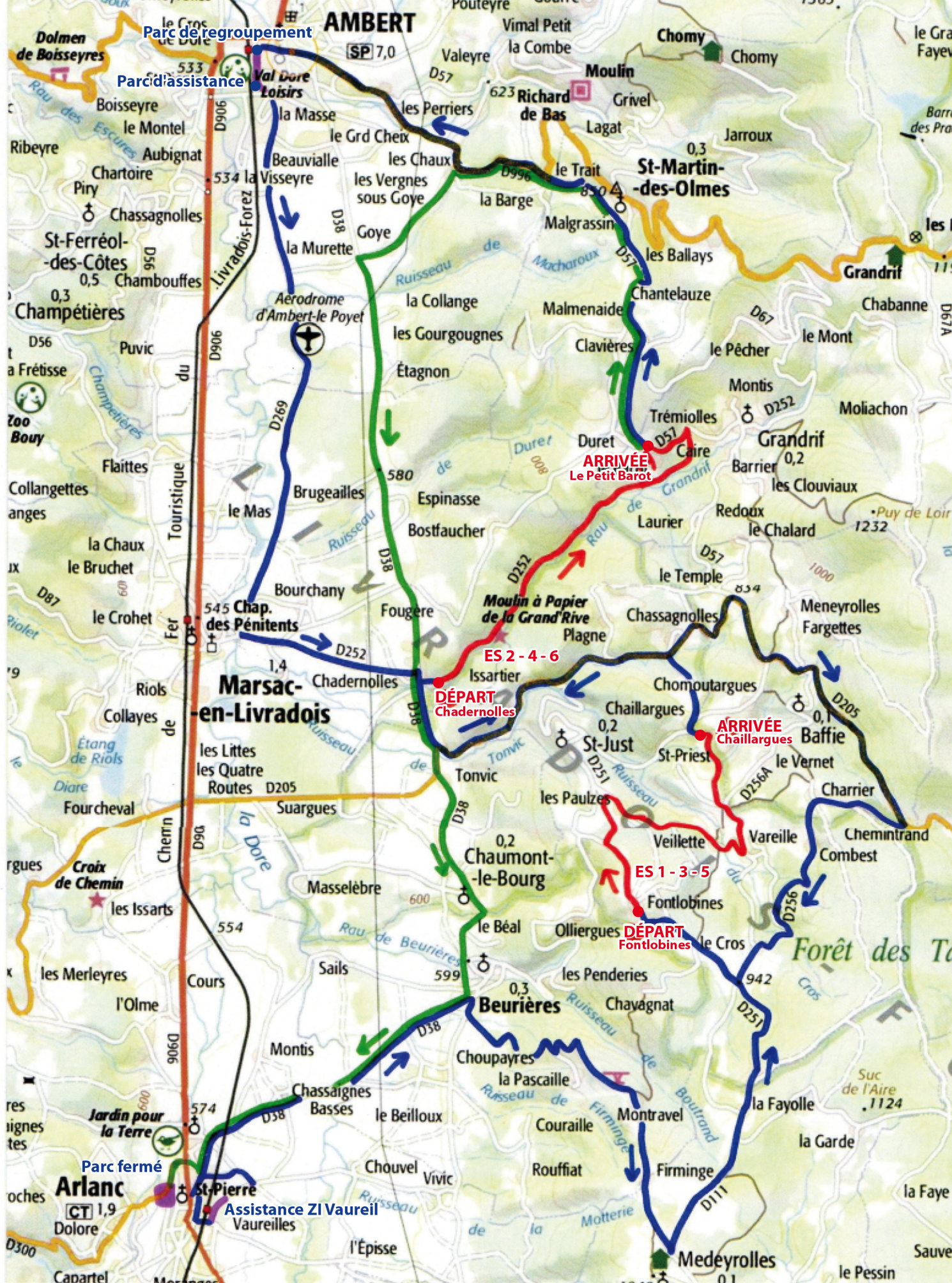
La remise des prix se déroulera le samedi 31 juillet 2021 à 21h30 à la Salle Omnisports d'Arlanc ou sur le podium selon les consignes sanitaires du moment.

Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.

Annexe Itinéraire / horaires

CH - DES AES	Désignation	Distance Partielle	Temps Imparti	Distance Totale	Heure 1 ^{ère} auto
CH 0A	Parc fermé - Place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			9h00
CH 0B	Entrée Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	1,100	0h08	1,100	9h08
CH 0C	Sortie Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	0,800	0h17	1,900	9h25
CH 1	Entrée Fontlobines	17,400	0h35	19,500	10h00
NEUTRALISATION 3 min					
DES 1	Fontlobines (sortie du village)	0,300		19,800	10h03
AES 1	Chaillargues (avant hangar à droite)	6,800		26,600	
CH 2	Chadernolles	6,400	0h25	33,000	10h28
NEUTRALISATION 3 min					
DES 2	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		33,200	10h31
AES 2	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		39,400	
CH 2A	Entrée Parc Regroupement (base de loisirs - Ambert - 55 min)	9,800	0h30	49,200	11h01
CH 2B	Sortie Parc Regroupement - Entrée Parc Assistance (44 min)	0,100	0h44	49,300	11h56
CH 2C	Sortie Parc Assistance (vers Mus'énergie)	0,500		49,800	12h40
CH 3	Entrée Fontlobines	28,200	0h40	78,000	13h20
NEUTRALISATION 3 min					
DES 3	Fontlobines (sortie du village)	0,300		78,300	13h23
AES 3	Chaillargues (avant hangar à droite)	6,800		85,100	
CH 4	Chadernolles	6,400	0h25	91,500	13h48
NEUTRALISATION 3 min					
DES 4	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		91,700	13h51
AES 4	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		97,900	
CH 4A	Entrée Parc Regroupement (base de loisirs - Ambert - 55 min)	9,800	0h30	107,700	14h21
CH 4B	Sortie Parc Regroupement - Entrée Parc Assistance (44 min)	0,100	0h44	107,800	15h16
CH 4C	Sortie Parc Assistance (vers Mus'énergie)	0,500		108,300	16h00
CH 5	Entrée Fontlobines	28,200	0h40	136,500	16h40
NEUTRALISATION 3 min					
DES 5	Fontlobines (sortie du village)	0,300		136,800	16h43
AES 5	Chaillargues (avant hangar à droite)	6,800		143,600	
CH 6	Chadernolles	6,400	0h25	150,000	17h08
NEUTRALISATION 3 min					
DES 6	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		150,200	17h11
AES 6	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		156,400	
CH 6A	Entrée Parc fermé (Loumas)	24,700	0h45	181,100	17h56

	Tricolore	Info	Promo	Promo	Info sono	000	00	0
1 ^{ère} section	8h00	8h20	8h23	8h26	8h30	8h35	8h40	8h50
2 ^e section	10h56	11h16	11h19	11h22	11h26	11h31	11h36	11h46
3 ^e section	14h16	14h36	14h39	14h42	14h46	14h51	14h56	15h06



épreuve spéciale

parcs d'assistance et de regroupement

secteur de liaison

liaison finale



**VENTE VÉHICULES NEUFS
et OCCASIONS**

**MÉCANIQUE
CARROSSERIE - PARE BRISÉ
DÉPANNAGE 24h/24 - LOCATIONS VEHICULES**

Route du Puy - 63600 AMBERT - Tél. 04 73 82 03 91

Emmanuel
MaVel.
www.garagemavel.com

GARAGE MAVEL Emmanuel



RENAULT Arlanc
111, route nationale
63220 ARLANC

Tél. 04 73 95 00 26

**Vente,
réparation, entretien
climatisation,
pare-brise...**



PARTENAIRE OFFICIEL



10 € de carburant seront offerts à chaque personne qui présentera cette publicité lors d'un règlement d'une facture atelier d'un montant minimum de 150 €, jusqu'au 31 octobre 2021.

**Menu spécial
RALLYE**

BAR - RESTAURANT

Café de Paris



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19

ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55